



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 7 mars 2023.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA - BAHFIR.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - ELHADI.

03 - Information sur les délégations de compétences du conseil municipal au Maire

Rapporteur : Mauro Usai

L'assemblée délibérante prend connaissance des délégations de compétences du conseil municipal au Maire, à savoir :

1. Adhésion 2023 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 225 € ;
2. Cotisation 2023 à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle pour un montant de 100 € ;
3. Renouvellement du contrat d'entretien et d'accord d'orgue de l'Eglise St-Jean Baptiste avec la société BAUER à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un montant annuel de 390 €. Le contrat est renouvelable tacitement avec un maximum de dix années ;
4. Renouvellement du contrat de location de deux grandes bouteilles de gaz pour les ateliers municipaux avec la société AIR LIQUIDE à compter du 1^{er} juin prochain. Le montant du contrat est de 475,90 € payable la 1^{ère} année sachant que sa durée est de 3 ans ;
5. Renouvellement du contrat avec la société ENGIE SOLUTION pour l'entretien des installations de chauffage et CVC du centre François Rabelais, du Cerdan ainsi que des sous-stations de la poste, du foyer et des groupes scolaires 1 & 2/3. Le montant des redevances 2023 s'élève à 29.997,60 €, le contrat courant du 04/11/2022 et jusqu'au 31/10/2025 ;

6. Avenant au contrat d'entretien et de maintenance de l'ensemble des sols techniques souscrit auprès de la société CHEMOFORM-SANDMASTER pour le terrain multisports (Futsal) d'un montant annuel de 3.708 €. Le terme sera identique à celui du contrat initial soit le 31/12/2024 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal prend acte des délégations suivantes :

1. Adhésion 2023 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 225 € ;
2. Cotisation 2023 à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle pour un montant de 100 € ;
3. Renouvellement du contrat d'entretien et d'accord d'orgue de l'Eglise St Jean Baptiste avec la société BAUER à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un montant annuel de 390 €. Le contrat est renouvelable tacitement avec un maximum de dix années ;
4. Renouvellement du contrat de location de deux grandes bouteilles de gaz pour les ateliers municipaux avec la société AIR LIQUIDE à compter du 1^{er} juin prochain. Le montant du contrat est de 475,90 € payable la 1^{ère} année sachant que sa durée est de 3 ans ;
5. Renouvellement du contrat avec la société ENGIE SOLUTION pour l'entretien des installations de chauffage et CVC du centre François Rabelais, du Cerdan ainsi que des sous-stations de la poste, du foyer et des groupes scolaires 1 & 2/3. Le montant des redevances 2023 s'élève à 29.997,60 €, le contrat courant du 04/11/2022 et jusqu'au 31/10/2025 ;
6. Avenant au contrat d'entretien et de maintenance de l'ensemble des sols techniques souscrit auprès de la société CHEMOFORM-SANDMASTER pour le terrain multisports (Futsal) d'un montant annuel de 3.708 €. Le terme sera identique à celui du contrat initial soit le 31/12/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ